

L'option EPS en Seconde

Éducation physique et sportive

« Quand on pense sport, on pense terrain. À juste titre, puisque les moniteurs, animateurs et enseignants d'éducation physique et sportive (EPS) représentent l'essentiel des métiers du sport. Quant aux champions, ils nous font tous rêver.

Mais on peut aussi travailler dans l'univers du sport sans être un grand sportif. Organisation de compétitions pour une fédération, préparation physique ou médicale d'athlètes, gestion d'un stade, coordination des loisirs sportifs dans une municipalité, responsabilité d'un rayon dans un magasin de sport... la palette d'activités est plutôt large »

(brochure DNISEP)

QUE VOUS APPORTERA L'OPTION EPS?

L'enseignement optionnel d'Éducation physique et sportive (EPS) s'inscrit dans le parcours de formation du lycéen sur les trois années du cursus. Il prolonge l'enseignement commun en offrant la possibilité à l'élève d'enrichir ses expériences grâce à l'approfondissement et/ou à la découverte de nouvelles activités physiques sportives et artistiques (APSA). Il l'engage également dans de nouvelles expériences collectives autour d'un projet et d'une étude thématique : par l'investissement de l'élève dans différents rôles sociaux et par une mise en activité, physique et réflexive, une occasion supplémentaire lui est donnée pour développer des compétences qu'il pourra valoriser dans son projet personnel d'orientation postbaccalauréat

L'enseignement optionnel d'EPS permet ainsi au lycéen de renforcer et d'élargir ses compétences par l'acquisition de nouvelles connaissances, capacités et attitudes qui prolongent celles acquises dans le cadre de l'enseignement commun. Il vise particulièrement à accroître l'autonomie de l'élève, à enrichir sa compréhension et son vécu des pratiques physiques sportives et artistiques, et à mieux situer ces pratiques dans diverses problématiques de société.



Région Bourgogne Franche Comté

CLASSE DE SECONDE OPTION EPS





Le Lycée Pierre Gilles de Gennes accueille 800 élèves répartis sur le site général et professionnel. Pour les élèves les plus éloignés, l'établissement dispose d'un internat mixte d'une centaine de place.

QUI PEUT ETRE CONCERNE ?

Tout élève, même si son établissement d'origine ne dépend pas géographiquement du lycée Pierre Gilles de Gennes peut se porter candidat pour cet enseignement d'option EPS.

Cependant, il s'adresse tout particulièrement aux élèves souhaitant maintenir une activité sportive régulière et désireux de l'intégrer pleinement dans leur cursus afin :

- **De se diversifier et d'approfondir leurs pratiques et leurs connaissances des activités physiques, sportives et artistiques.**
- **De découvrir les différents parcours de formation et les champs professionnels en liaison avec le sport.**
- **D'avoir une approche scientifique de l'exercice physique.**

POUR QUEL VOLUME HORAIRE ?

En raison de la spécificité de cet enseignement, 3 heures sont réservées à cette discipline dans l'emploi du temps, qui viennent s'ajouter aux deux heures d'EPS obligatoires classiques.

QUEL CONTENU ?

Sur le cursus lycéen de trois années, l'enseignement optionnel d'EPS permet de découvrir et/ou d'approfondir de trois à six activités physiques sportives et artistiques relevant de plusieurs champs d'apprentissage.

En classe de seconde :

la pratique d'au moins deux APSA relevant de deux champs d'apprentissage différents ;

□ la réflexion sur l'un des thèmes d'étude choisis par les enseignants (mondialisation, spécificités locales, cultures corporelles, égalité femmes – hommes, santé, prévention des risques, développement durable, communication, intervention pédagogique, spectacle, inclusion, environnement, métiers du sport) ; concrétisée soit par une production écrite, une présentation, un portfolio, l'animation d'une situation d'enseignement... qui doivent attester de connaissances liées au thème d'étude abordé.

QUELLES POSSIBILITES PAR LA SUITE ?

- Le choix de cette option pourra être poursuivi en première et en terminale. **Elle sera évaluée dans le cadre du contrôle continu**, dans le livret scolaire comptant (toutes matières confondues, soit 1/15 pour celles et ceux qui choisiront cette option EPS) pour 10% du baccalauréat.

Où PRATIQUE-T-ON ?

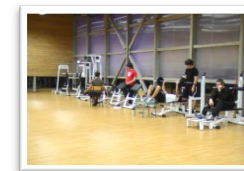
Le Lycée Pierre Gilles de Gennes se trouve à proximité de nombreuses installations sportives. Dans un rayon de 500 mètres environ, vous aurez à votre disposition :



le tennis de table.



▸ Gymnase : Grande Salle



▸ Gymnase : Petite Salle



▸ Son plateau sportif et sa piste d'athlétisme de 220 m.



▸ la piscine communale de 25 mètres avec 5 lignes d'eau.

▸ la salle de judo, de boxe, de gymnastique...

Où s'ADRESSER POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS ?

Si vous souhaitez plus de renseignements sur cet enseignement optionnaire :

- Vous pouvez contacter le lycée au 03 86 28 23 45 ou par messagerie : ce.0580014a@ac-dijon.fr
- Vous pourrez ainsi dialoguer directement avec les professeurs responsables de cet enseignement optionnaire le jour des portes ouvertes.